



SYNDICAT D'AMÉNAGEMENT DES RIVIÈRES DU BANDIAT, DE LA TARDOIRE ET DE LA BONNIEURE

COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL
DU 01 AVRIL 2022

Date de convocation : 01 avril 2022	Lieu : La Rochefoucauld en Angoumois
Heure du début : 14h15	Heure de fin : 16h15



CDC Charente Limousine : Mr DUMAS Jean-Luc ; Mme MONToux Béatrice ; Mr PALARD Philippe ; Mr POINT Pascal ;

CDC Cœur de Charente : Mme LITRE Arlette ; Mr VIROULAUD Philippe ;

CDC Grand Angoulême : -----

CDC La Rochefoucauld Porte du Périgord : Mr BARDOULAT Pierre ; Mr CARETTE Pierre ; Mme COMBEAU Danielle ; Mr DECHANDON Daniel ; Mr FERSING Jacques ; Mr GENINI Didier ; Mr JOUASSIN Emmanuel ; Mme MICHENAUD Françoise ; Mr RABARDY David ; Mr SEGUIN Philippe.

CDC Lavalette Tude Dronne : -----

Étaient présents - Suppléants : -----

Étaient absent(s) excusé(s) :

Mr LEONARD Jean-Pierre (CDC Charente Limousine) ; Mr BORIE Patrick (CDC La Rochefoucauld Porte du Périgord) ; Mr RICHARD Christophe (CDC La Rochefoucauld Porte du Périgord) ; Mr ROUSSEAU Jacky (CDC La Rochefoucauld Porte du Périgord).

Mr MAES Xavier (CDC Charente Limousine) ; Mr MARJOLET Jean-Louis (CDC Charente Limousine) ; Mr PUYMERAIL Aurélien (CDC Charente Limousine) ; Mr SAVY Benoit (CDC Charente Limousine) ; Mr TRIMOULINARD Jean-Claude (CDC Charente Limousine) ; Mr MERIAU Olivier (CDC Cœur de Charente) ; Mr HUREAU Thierry (CDC Grand Angoulême) ; Mme GROSMAN Carole (CDC Grand Angoulême) ; Mme DULAIS Nathalie (CDC Grand Angoulême) ; Mr AZEN Bernard (CDC La Rochefoucauld Porte du Périgord) ; Mr DANIEL Thierry (CDC La Rochefoucauld Porte du Périgord) ; Mr LAURIN Jacky (CDC La Rochefoucauld Porte du Périgord) ; Mr MANDIN Laurent (CDC La Rochefoucauld Porte du Périgord) ; Mr MORISSET Bernard (CDC La Rochefoucauld Porte du Périgord) ; Mme PRECIGOUT Brigitte (CDC La Rochefoucauld Porte du Périgord) ; Mr RAYNAUD Alain (CDC La Rochefoucauld Porte du Périgord) ; Mr VANACKERE Stéphane (CDC La Rochefoucauld Porte du Périgord) ; Mr JOSEPH Alain (CDC La Valette Tude Drone) .

Présents Sy BTB :

Mr ROJO DIAZ Emmanuel – Directeur des services.
Mme CAILLAUD Nadia – Adjointe administrative Comptable
Mr VIAL Quentin – Technicien rivière / Régie
Mme DROIT Emilie – Adjointe administrative Secrétariat

Secrétaire de séance : Mme COMBEAU Danielle

Le Président accueille l'assemblée du conseil syndical, et remercie les délégués de leur présence.

- Lecture de l'ordre du jour.

Délibérations :

1. Vote du compte de gestion 2021
2. Vote du compte administratif 2021
3. Vote de l'affectation des résultats 2021



4. Tableau des effectifs 2022
5. Vote du budget prévisionnel 2022
6. Vote de la clé de répartition 2022
7. Information et conventionnement avec le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP)

Informations diverses :

- Présentation du Carrefour Insertion Développement Initiatives locales (CIDIL) sur le personnel en insertion pour 2021
- Informations CDG16
- Information site web
- Information suivi LDG
- État des lieux
- Information document unique
- Information adressage
- Point régie et travaux
- Questions diverses

Désignation du/de la secrétaire de séance

Le Président demande à l'assemblée si quelqu'un veut bien se porter volontaire comme secrétaire de séance.

Mme Danielle COMBEAU se porte alors volontaire, et est désignée secrétaire de la séance.

Approbation du compte rendu du conseil syndical du 11 février 2022.

Le Président demande à l'assemblée si tout le monde a bien pris connaissance du compte rendu de la dernière séance, du 11 février 2022. Et s'il y a des remarques à faire.

Aucune remarque n'étant faite, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Les délibérations

1. Vote du compte de gestion 2021.

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Vote} Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité : Adopte approuve le compte de gestion 2021,

2. Vote du compte administratif 2021.

Conformément à la législation, Monsieur Daniel DECHANDON, Président, sort de la salle, afin que soit procédé au vote du compte administratif.

Mr Didier GENINI est élu Président de séance.



Il est ensuite procédé à la lecture du compte administratif, puis au vote.

Le résultat de l'exercice 2021, se clôture par un excédent de fonctionnement de 158 358.38 € euros et un déficit d'investissement de 238 036.90 € euros. Le résultat de clôture de l'exercice 2021 est égal en fonctionnement à 347 674.41 € et en investissement à un déficit de 271 517.11 €.

Vote } Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité : Approuve le compte administratif 2021.

3- Vote de l'affectation des résultats 2021.

Au vu des éléments du compte administratif de l'exercice 2021, il appartient à l'assemblée délibérante de statuer sur l'affectation du résultat cumulé.

La M14 encadre les modalités d'affectation du résultat de fonctionnement. Lorsque la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement, le résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture de ce besoin (compte 1068) et le solde, selon la décision de l'assemblée délibérante, est inscrit en excédents de fonctionnement reportés (reports à nouveau compte 002) ou en dotation complémentaire de réserves (comptes 1068).

La section de fonctionnement du budget principal fait apparaître un résultat cumulé excédentaire sur 2021 de 347 674.41 €. La section d'investissement fait apparaître un déficit de financement cumulé de 271 517.30 € pour 2021

SY. BTB	Résultat de clôture De l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESTES A REALISER - Dépenses - Recettes	SOLDE DES RESTES A REALISER	Résultat de clôture de l'exercice 2021
INVEST	€	-33 480.40	- 238 036.90			- 271 517.30 €
FONCT	189 316.03		158 358.38			347 674.41 €

Considérant que seuls les résultats de la section de fonctionnement et d'investissement doivent faire l'objet d'une délibération d'affectation de résultat (Le résultat d'investissement reste toujours en investissement), et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Décide d'affecter les résultats comme suit :



EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	Sy BTB
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) RI	271 517.30
Report au 001 DI	- 271 517.30
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) RF	76 157.11

Vote : Après délibération, les membres du conseil syndical, à l'unanimité, approuvent l'affectation de résultat 2021.

4- Vote du Tableau des effectifs 2022.

M. le Président expose qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Filières	Grades	Cat	Durée Hebdomadaire du poste	Mission	Statut
Technique					
	Technicien principal de 2 ^{ème} classe.	B	35H00	Direction. Gestion technique des rivières.	Titulaire
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	35h00	Encadrement technique, et encadrement du chantier d'insertion.	Titulaire
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	35h00	Chef d'équipe, et entretien des rivières.	Titulaire
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	35h00	Chef d'équipe et agent d'entretien des rivières. Remplacement du titulaire absent.	Contractuel : CDD
	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	35h00	Chef d'équipe et agent d'entretien des rivières. Absent	Titulaire
	Technicien principal de 2 ^{ème} classe	B	35H00	Responsable des services technique. Technicien rivières.	Titulaire
Administrative					
	Adjoint administrative principal de 1 ^{er} classe	C	31h00	Secrétariat, gestion des ressources humaines, suivi des formations.	Titulaire



Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	10h00	Comptabilité, gestion et paie.	Titulaire
--	---	-------	--------------------------------	-----------

Vote : Après délibération, les membres du conseil syndical, à l'unanimité, approuvent le tableau des effectifs 2022, et que les crédits nécessaires sont inscrits au budget en cours.

5- Vote du BP 2022. Il est rappelé aux membres du conseil syndical de bien vouloir se reporter au document qu'il leur a été transmis, afin de pouvoir suivre l'énoncé du Budget Prévisionnel 2022.

Tableaux }

Fonctionnement

DEPENSES				
Cha = 011	Charges à caractère général	BP 2021	CA 2021	BP 2022
		112 500,00 €	74 635,38 €	125 100,00 €
60622	Carburants	13 000,00 €	10 790,22 €	14 000,00 €
60631	Fournitures d'entretien	300,00 €	234,19 €	1 000,00 €
60632	Fournitures de petit équipement(regie bandiat tardoire)	55 000,00 €	31 024,11 €	55 000,00 €
60636	Vêtements de travail	2 000,00 €	2 357,02 €	5 000,00 €
6064	Fournitures administratives	500,00 €	147,55 €	500,00 €
6068	Autres matières et fournitures	2 000,00 €	834,68 €	2 000,00 €
6132	Locations immobilières	4 200,00 €	4 550,00 €	- €
6135	Locations mobilières	300,00 €	216,00 €	500,00 €
614	Charges locatives et de copropriété	5 700,00 €	4 678,20 €	5 000,00 €
61551	Matériel roulant	5 000,00 €	4 981,62 €	20 000,00 €
61558	Autres biens mobiliers	500,00 €	1 192,03 €	500,00 €
6156	Maintenance	3 200,00 €	1 919,78 €	2 000,00 €
6161	Multirisques	2 500,00 €	2 378,24 €	2 500,00 €
6168	Autres	2 600,00 €	2 866,54 €	3 000,00 €
6182	Documentation générale et technique	200,00 €	209,00 €	300,00 €
6184	Versements à des organismes de formation	3 000,00 €	1 173,60 €	4 000,00 €
6188	Autres frais divers	500,00 €	483,38 €	500,00 €
6228	Divers	300,00 €	244,43 €	500,00 €
6237	Publications	3 500,00 €		1 800,00 €
6251	Voyages et déplacements	3 500,00 €	1 677,50 €	3 000,00 €
6257	Réceptions	500,00 €	132,35 €	500,00 €
6261	Frais d'affranchissement	500,00 €	236,55 €	500,00 €
6262	Frais de télécommunications	3 000,00 €	2 294,63 €	3 000,00 €
627	Services bancaires et assimilés	200,00 €		
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	500,00 €	13,76 €	



Cha = 012	Charges de personnel	425 200,00 €	418 583,31 €	445 600,00 €
6332	Cotisations versées au f.n.a.l.	300,00 €	246,15 €	300,00 €
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de	2 500,00 €	2 696,52 €	2 800,00 €
6411	Personnel titulaire	180 000,00 €	181 723,52 €	185 000,00 €
6413	Personnel non titulaire	20 000,00 €	21 149,02 €	23 000,00 €
64168	Autres emplois d'insertion	110 000,00 €	90 260,17 €	110 000,00 €
6451	Cotisations à l'u.r.s.s.a.f.	27 000,00 €	32 011,37 €	34 000,00 €
6453	Cotisations aux caisses de retraites	45 000,00 €	45 280,64 €	46 000,00 €
6454	Cotisations aux a.s.s.e.d.i.c	4 700,00 €	4 537,89 €	4 700,00 €
6455	Cotisations pour assurance du personnel	8 200,00 €	8 103,38 €	8 300,00 €
6456	Versement au f.n.c du supplément familial	1 000,00 €	951,00 €	1 000,00 €
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 500,00 €	2 225,65 €	2 500,00 €
6478	Autres charges sociales diverses	8 000,00 €	7 947,50 €	8 000,00 €
6488	Autres charges	16 000,00 €	21 450,50 €	20 000,00 €
Cha = 65	Autres charges de gestion courante	28 000,00 €	27 318,55 €	45 000,00 €
6531	Indemnités	22 000,00 €	19 369,32 €	22 000,00 €
6533	Cotisations de retraite	1 000,00 €	813,48 €	1 000,00 €
65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	2 500,00 €	2 500,00 €	3 000,00 €
65541	Contrib fonds compens. FREDON			13 000,00 €
65548	Autres contributions - A TD	2 500,00 €	4 635,00 €	6 000,00 €
65888	Charges diverses de la gestion courante		0,75 €	
Total des dépenses réelles		565 700,00 €	520 537,24 €	615 700,00 €
Cha = 66	Frais financiers	- €	- €	- €
66111	Intérêts réglés à l'échéance			- €
Cha = 67	Charges exceptionnelles	27 000,00 €	25 951,38 €	12 000,00 €
673	Titre annulé	27 000,00 €	25 951,38 €	12 000,00 €
678	Autres charges exceptionnelles	- €	- €	- €
Cha = 042	Opération d'ordre de transfert entre section	29 428,00 €	30 927,21 €	34 820,00 €
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées		1 500,00 €	
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporell	29 428,00 €	29 427,21 €	34 820,00 €
Cha = 022	Dépenses imprévues	5 410,03 €	- €	24 216,30 €
Art = 002	Résultat d'exploitation reporté		- €	
023	Virement section investissement	260 000,00 €		33 596,00 €
TOTAL CHARGES FONCTIONNEMENT (A)		887 538,03 €	577 415,83 €	720 332,30 €
	REULTAT DU FONCTIONNEMENT B-A	- €	158 358,38 €	- €

RECETTES				
		BP 2021	CA 2021	BP 2022
Art = 002	Résultat d'exploitation reporté	189 316,03 €		76 157,30 €
Cha = 013	Atténuations des charges	15 900,00 €	22 974,06 €	14 500,00 €
6419	Remb. sur rémunérations du personnel	12 000,00 €	18 873,31 €	12 000,00 €
6459	Remb.charges sécurité sociale et prévoya	- €	127,00 €	- €
6479	Remb. sur autres charges sociales	3 900,00 €	3 973,75 €	2 500,00 €
Cha = 042	Opé. Ordre-transfert entre sections	56 002,00 €	32 921,07 €	55 000,00 €
722	Immobilisations corporelles	55 000,00 €	31 919,71 €	55 000,00 €
7761	Différences sur réalisations (négatives) reprises au c	- €	1 001,36 €	- €
777	Quote-part des subventions d'investissement transfé	1 002,00 €		- €
Cha = 74	Dotations et participation	626 320,00 €	678 376,80 €	574 675,00 €
74718	autres : État : asp -aci	100 000,00 €	101 642,00 €	90 000,00 €
7472	Régions	11 000,00 €	23 199,00 €	10 000,00 €
7473	Départements-poste TR-régie	20 320,00 €	42 781,19 €	7 000,00 €
7473	Départements-insertiton			
74741	Communes membres du GFP	295 000,00 €	295 000,00 €	317 675,00 €
7478	A autres organismes	200 000,00 €	215 754,61 €	150 000,00 €
Cha = 75	Autres produits de gestion courante	- €	2,28 €	- €
7588	Autres produits	- €	2,28 €	- €
Total des recettes réelles		887 538,03 €	734 274,21 €	720 332,30 €
Cha = 77	Produits exceptionnels	- €	1 500,00 €	- €
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs)			- €
775	Produits des cessions d'immobilisations		1 500,00 €	- €
7788	Produits exceptionnels divers			- €
Total des produits (B)		887 538,03 €	735 774,21 €	720 332,30 €

INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
		BP 2021	CA 2021	BP 2022
Cha = 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	33 480,40 €		271 517,30 €
Cha = 040	Opérations d'ordre de transfert entre section	56 002,00 €	32 921,07 €	55 000,00 €
Art. - 13913(ordre)	Subventions d'investissement	1 002,00 €	1 001,36 €	- €
Art. - 2145(ordre)	Construction sur sol d'autrui - installations générales, age	55 000,00 €	31 919,71 €	55 000,00 €
Cha = 041	Opérations d'ordre de transfert entre section	25 170,00 €		25 170,00 €
t. - 4581-2014(ordre)	Aménagement bonnieure 4ème tranche	25 170,00 €		25 170,00 €
Cha = 21	Immobilisations corporelles	41 000,00 €	30 762,47 €	38 500,00 €
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	8 000,00 €	5 877,99 €	10 000,00 €
2181	Installations générales, agencements et aménagements div	- €		5 000,00 €
2182	Matériel de transport	30 000,00 €	22 512,44 €	10 000,00 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	3 000,00 €	2 372,04 €	8 500,00 €
2184	Mobilier	- €		5 000,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	- €		- €
Cha = 4581	Opérations pour compte de tiers	569 300,00 €	253 094,45 €	367 803,00 €
4581 2020-1	TRA VAUX TRANCHE 4-5-6-7	502 800,00 €	253 094,45 €	249 707,00 €
4581 2020-2	Etude expertise ouvrages tarδοire	66 500,00 €		66 500,00 €
4581 2022-1	Pont de Roussines			38 000,00 €
4581 2022-2	Recréation d'un linéaire de cours d'eau à chasseneuil			13 596,00 €
Cha = 020	Dépenses imprévues	5 826,00 €	- €	8 813,00 €
		5 826,00 €		
Cha = 45815	Opérations d'ordre de transfert entre section			
TOTAL CHARGES INVESTISSEMENT (A)		730 778,40 €	316 777,99 €	766 803,30 €
RESULTAT DE L'INVESTISSEMENT B-A		-	238 036,90 €	- €

RECETTES				
		BP 2021	CA 2021	BP 2022
Cha = 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)		- €		
Cha = 021	Virement de la section d'exploitation (recettes)	260 000,00 €		33 596,00 €
Cha = 10 - Dotations, fonds divers et réserves		38 480,40 €	47 813,88 €	300 517,30 €
Art = 10222	FCTVA	5 000,00 €	14 333,48 €	29 000,00 €
Art = 1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	33 480,40 €	33 480,40 €	271 517,30 €
Cha = 24 - Produits des cessions		5 000,00 €	- €	- €
Art = 24	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)	5 000,00 €		
Cha = 16 - Emprunts, dettes assimilées		- €	- €	- €
Art = 1641	Emprunts en euros			
Cha = 041 - Opérations d'ordre entre sections		25 170,00 €	- €	25 170,00 €
2315	Installations, matériel et outillage techniques	25 170,00 €		
040	Opérations d'ordre entre sections	29 428,00 €	30 927,21 €	34 820,00 €
	Part du fonctionnement	29 428,00 €	30 927,21 €	34 820,00 €
Cha = 45	Opérations pour compte de tiers	372 700,00 €	- €	372 700,00 €
4581 2020-1	TRAVAUX TRANCHE 4-5-6-7	335 200,00 €	- €	335 200,00 €
	travaux tra n°4,5,6,7_AEAG	293 300,00 €	- €	293 300,00 €
	travaux tra n°4,5,6,7_CRNA	41 900,00 €	- €	41 900,00 €
4582 2020-2	Etude expertise ouvrages tarδοire	37 500,00 €	- €	37 500,00 €
	travaux etude_AEAG	27 000,00 €	- €	27 000,00 €
	travaux etude_CRNA	5 000,00 €	- €	5 000,00 €
	travaux etude_Dpt16	5 500,00 €	- €	5 500,00 €
4581 2021-1	Pont de Roussines-commune	- €	- €	- €
	travaux pont_AEAG	- €	- €	- €
	travaux pont_CRNA	- €	- €	- €
4581 2021-2	Recréation d'un linéaire de cours d'eau à chasseneuil - Dpt	- €	- €	- €
	Recréation_AEAG	- €	- €	- €
	Recréation_CRNA	- €	- €	- €
TOTAL PRODUITS INVESTISSEMENT (B)		730 778,40 €	78 741,09 €	766 803,30 €

A la suite de quoi, le Président invite l'assemblée à poser toute question qu'il lui semble utile.

Mr JOUASSIN demande la raison pour laquelle il y a une augmentation significative sur 3 points de dépense de fonctionnement :

- ✓ Subvention
- ✓ ATD 16



- ✓ Charges de personnel.

La parole est prise par Mme CAILLAUD, la secrétaire comptable du syndicat, qui explique la raison de ces augmentations.

Tout d'abord, il a été transmis au syndicat une demande de régularisation de subvention pour un contrat aidé datant de 2014. La justification de cette régularisation est en cours de vérification.

Cependant par précaution, il est provisionné cette somme au cas où il faudrait effectivement la rembourser.

Concernant l'ATD16, en 2021, il a été fait le choix d'avoir une souscription supplémentaire à un des services de l'ATD 16, qui est la sauvegarde 3.2.1., mais aussi l'achat de matériel informatique.

Pour finir, les charges de personnel augmentent du fait de l'évolution de carrière des agents, de revalorisation, ainsi que de l'avancement de grade d'un des agents.

N'ayant pas d'autres questions présentées, le Président propose de passer au vote.

Vote : Le conseil syndical vote l'adoption à l'unanimité du BP 2022

6- Vote de la clef de répartition.

Comme chaque année, afin d'établir le calcul de la clé de répartition, adaptée à la représentativité des EPCI adhérents au Syndicat mixte d'aménagement des rivières Bandiat Tardoire Bonnière.

Il est présenté le tableau suivant :

Clé de répartition 2022							
EPCI	Population légale INSEE-2019	Surface EPCI sur bv km2	Répartition surface EPCI sur BV en %	Population sur bv	Répartition surface EPCI pour la pop. en %	clé de répartition	Montant par EPCI en 2021
						(Pop %BV + %bv) /2	
Agglomération de Grand Angoulême	142 267	66,73	8,0%	11 347	32,2%	20,1%	63 768,37 €
CDC Cœur de Charente	21 980	64,11	7,7%	1 684	4,8%	6,2%	19 756,46 €
CDC de Charente Limousine	35 346	240,03	28,7%	10 141	28,8%	28,7%	91 237,41 €
CDC La Rochefoucauld - Porte du Périgord	21 757	463,17	55,4%	12 045	34,1%	44,8%	142 176,84 €
CDC Lavalette Tude Dronne	17 721	2,58	0,3%	55	0,2%	0,2%	735,92 €
Total	239 071	836,62	100%	35 272	100%	100%	317 675,00 €

Vote : Après délibération, les membres du conseil syndical à l'unanimité. D'ADOPTER la clé de répartition ci-dessus présentée, pour l'année 2022.

7- Proposition de convention SPIP.

Le Président expose à l'assemblée que les services du SPIP (Service pénitentiaire d'insertion et de probation.), qui dépendent du Ministère de la Justice, ont pris contact avec le syndicat, via l'Agence du Travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle.



Cette agence suit les personnes placées sous-main de justice, afin qu'elles puissent effectuer leur peine de travail d'intérêt général dans des structures acceptant de les accueillir durant le nombre d'heures qu'elles doivent effectuer.

Pour rappel :

- Il n'y a pas de contrepartie financière de la part de la structure d'accueil.
- Les structures d'accueil peuvent refuser, ou suspendre un accueil à n'importe quel moment.
- Les services du SPIP accompagnent tout au long de la mesure.
- Le ministère de la justice est le responsable en cas d'incident, en tant qu'employeur.
- Les structures d'accueil ne connaissent pas les motifs de la peine.

Lorsqu'une structure accepte ce type d'accueil, elle s'inscrit en tant qu'organisme d'accueil auprès de l'ATIGIP, via un formulaire, et une convention.

Le Président propose au Conseil Syndical de bien vouloir délibérer sur la participation ou non à ce programme d'accueil, et si tel est le cas, de bien vouloir lui accorder le droit de signature des documents nécessaires.

Vote : Le conseil syndical, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

De conventionner avec les services du SPIP, afin d'être structure d'accueil de personnes devant effectuer des tâches de « travail d'intérêt général », via l'Agence du travail d'intérêt général et d'insertion professionnelle.

D'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en place de ce conventionnement.

Les informations diverses :

- Présentation du Carrefour Insertion Développement Initiatives locales (CIDIL) sur le personnel en insertion pour 2021.

Le Président et Mr ROJO DIAZ, directeur des services du syndicat informent l'assemblée que Mme FOLET, conseillère en insertion sociale et professionnelle du CIDIL, et référente pour le syndicat s'excuse, mais ne peut être présente ce jour. Cette dernière ayant un imprévu de dernière minute, indépendant de sa volonté.

Elle participera ultérieurement à une intervention lors d'un prochain conseil syndical.

La parole est alors laissée à Monsieur VIAL, technicien rivière, et en charge de la régie technique du syndicat.

- Point régie et travaux :

Mouvement de personnel au sein du Chantier d'Insertion : Depuis le début de l'année 2022, il est compté une fin de contrat en février. Cependant, le salarié concerné a potentiellement en vue un CDD en tant que responsable d'une déchetterie.

Par ailleurs, deux nouveaux salariés ont été recrutés respectivement en février et mars.

L'équipe du chantier d'insertion est à ce jour composée de 07 salariés.

Bilan des relevés de terrain 2021 :

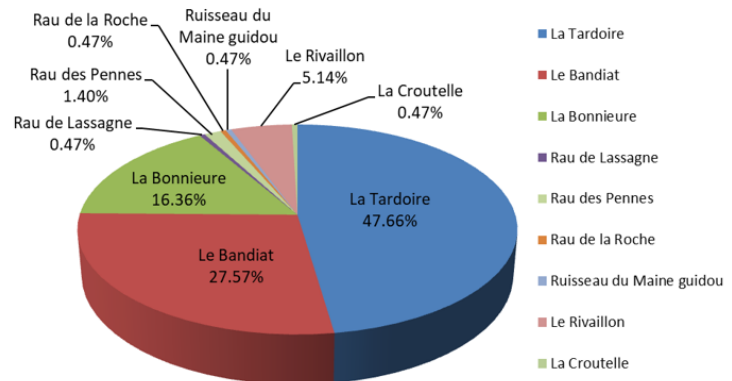




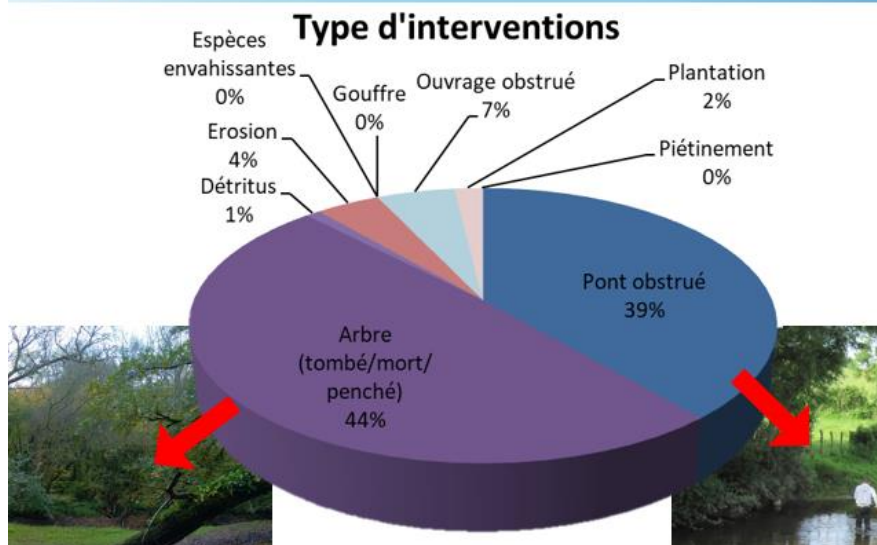
Localisation des interventions

Cours d'eau	Nombre d'interventions	Bassin versant	Nombre d'interventions
La Tardoire	102	La Tardoire	102
Le Bandiat	59	Le Bandiat	59
La Bonnieure	35	La Bonnieure	53
Rau de Lassagne	1	TOTAL	214
Rau des Pennes	3		
Rau de la Roche	1		
Ruisseau du Maine guidou	1		
Le Rivaillon	11		
La Croutelle	1		
TOTAL	214		

Interventions par cours d'eau



Type d'interventions





En ce début 2022, il a été mis en place un outil de suivi des heures par mission effectuée. Ce dernier est réparti par agent, par mois et par mission.

Voici le retour pour le mois de février, à titre d'exemple :


	Nombre d'heures
Surveillance du réseau	94
Gestion des plantes envahissantes	0
Plantations	118
Traitement sélectif de la végétation	16
Mise en place d'aménagements morphologiques	16
Gestion des embâcles/interventions ponctuelles	551
Gestion du personnel	98
Gestion du matériel	27
Initiative / chantier soumis FCTVA type:	8

Toujours dans les initiatives 2022. Il a été créé un registre des inondations, celui-ci permet de faire un répertoire des zones concernées, de faire les observations qui y sont liées. Cela a pour objectif de ralentir le risque inondation. En cas de problème cela sert d'outils explicatif, notamment vis-à-vis des assurances liées à la GEMAPI.

Registre inondation

Localisation des linéaires urbains



Longueur (m)	N° du tronçon	Nom du tronçon	Observations
1230	T01	Val-de-Bonneville	
166	T02	Sainte-Colombe	
738	T03	Antenac	
908	T04	Les Pins	
315	T05	Moulin d'Arcier	
212	T06	Moulin des Vieux	
305	T07	Moulin Blanc	
3306	T08	Chasseneuil-sur-Bonnieux	
141	T09	La Peyrelle	
595	T10	Vitrac-Saint-Vincent	
1306	T11	Ru des Penes	
221	T12	Chez Bonnaud	
338	T13	Cherres-Châtellars	
583	T14	La Rochette	
326	T15	Taponnat	
260	T16	Le Pont d'Agris	
1587	T17	Rivières	
3588	T18	La Rochefoucauld-en-Angoumois	
536	T19	Ligonne	
1995	T20	Moulin-sur-Tardoire	
484	T21	Vouthon	
1809	T22	Monliron	
76	T23	Moulin de Menet	
146	T24	Moulin de Chambon	
770	T25	Agris-Isong	
694	T26	Moulin de Trotte-Ronard	
295	T27	Moulin du Millaguet	
1262	T28	Pranzac	
3493	T29	Chazelles	
284	T30	Rochepine	
539	T31	Fontzac	
1561	T32	Marthon	
884	T33	Fouillade	
341	T34	Moulin de Labétour	
115	T35	Moulin de Bide	

- État des lieux / Bilan d'activité 2021

Entretien de la végétation :

- ✓ 10631 ml de cours d'eau tranche n° 6 PPG Bonnieure.
- ✓ 1443 ml de cours d'eau ouvertures recharge Bonnieure.
- ✓ Surveillance et interventions ponctuelles :
- ✓ 31393 ml de cours d'eau linéaire dit « urbain »,
- ✓ 1182 ml de cours d'eau linéaire dit « canaux ».

L'entretien représente 24 km de berges.

La surveillance et interventions ponctuelles représente 65 km de berges.

Gestion des embâcles : Total 174

- ✓ 85 sur des ponts obstrués
- ✓ 11 sur des ouvrages obstrués
- ✓ 78 sur le reste du linéaire.

Aménagements hydromorphologiques : 17 aménagements créés.

- ✓ 9 banquettes végétales
- ✓ 2 banquettes végétales et minérales
- ✓ 6 arbres fixés en berge

Les plantations : 87 plantations réalisées.

- ✓ 4 arbres sur la Tardoire à Eymouthiers
- ✓ 28 arbres à Agris
- ✓ 55 arbustes à Agris

La jussie : 9.82 m3 arrachés.

- ✓ 71 nouveaux foyers localisés entre juillet et août.

Arrachage manuel en waders ou en bateau entre août et septembre.

Les animations :

Animations pour les enfants de l'accueil de loisir de la CDC La Rochefoucauld Porte du Périgord.

Participation des enfants à l'aménagement du terrain du SyBTB:

- ✓ Plantation de haies
- ✓ Plantation d'arbres
- ✓ Création de jardinières.

Les agents en insertion ont pris part à ces animations autour de divers thèmes tels que le compostage des déchets verts, le rôle des arbres et la biodiversité associée à ces habitats



Création de jardinières



Les formations :

Formation interne de manipulation des machines et de rappel des règles de sécurité.



Formation théorique



Formation pratique

- Information document unique :

Plan de prévention annuel : Partie du Sy BTB

- ✓ Réalisation d'une **formation** théorique et pratique pour la régie du Syndicat (EPI, règles de sécurité, utilisation des machines...).
- 🔄 Réalisation d'une formation **habilitation électrique** (Bruno et Quentin)/intervention nécessaire d'un électricien pour **mise aux normes IP2X** du local électrique.
- ✓ Remplacement carburant par **ASPEN** (Depuis début 2022).
- ✓ Réalisation de 2 **fiches interventions** et une fiche intervention pour chaque pont.
- 🔄 Diffusion d'une enquête pour **évaluer les risques psychosociaux** des agents du SyBTB.
- ✗ Acquisition d'une **pièce de stockage** de matériel supplémentaire mais en attente de la mise en place du mobilier de stockage.
- ✗ En attente pour l'acquisition de **vêtements haute-visibilité** (travail en bord de route, chantiers entreprise, terrain isolé à proximité de chasseurs...).
- ✗ En attente d'une **formation** pour les procédures d'intervention en bord de voirie.

- CDC:

- ✗ En attente pour le remplacement de **l'escalier** du hall d'entrée (Prise de mesures par un menuisier).
- ✗ En attente pour le remplacement de la porte d'entrée par une **porte anti-panique**.
- ✗ En attente pour le remplacement du **joint de la fenêtre** du bureau de la secrétaire.
- 🔄 Préparation de la mise en place d'un **cabanon de stockage** des matériaux (livraison tardive et pièces cassées non-remplacées, pièces trop petites).

Mr JOUASSIN prend alors la parole concernant les formations « voirie ». Il indique qu'il serait bien éventuellement, de former des ateliers par groupe pour mutualiser la formation.

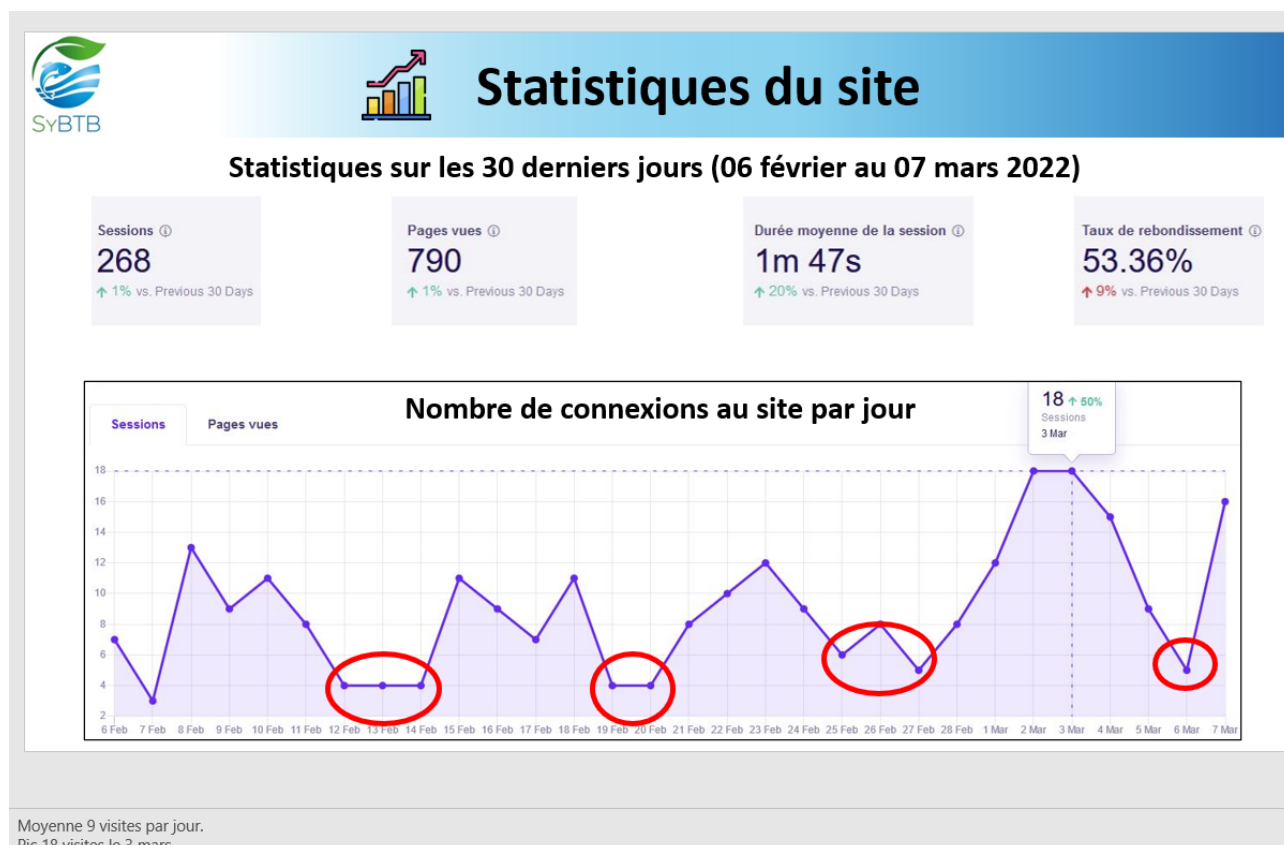
Mr VIAL rajoute que le point central est le besoin de connaissance de type règlementaire.

Mr JOUASSIN indique qu'il mettra à la disposition du syndicat des schémas et les références d'une application.

Contact sera pris entre Mr PICAUDAT, encadrant technique du syndicat, et Mr JOUASSIN ;

- Information site web :

Mr VIAL, aborde ensuite le suivi du site internet du syndicat, avec quelques éléments de statistiques.





Statistiques sur les 30 derniers jours (06 février au 07 mars 2022)



Moyenne 9 visites par jour.
 Pic 18 visites le 3 mars.
 Minimums observés le week end (visiteurs professionnels probablement).

Le Président prend alors la parole pour remercier Mr VIAL et le reste de l'équipe, pour les éléments de suivi des actions. Elles sont pertinentes, et méritent d'être « remontées » aux autres élus, qui parfois peuvent avoir une impression de moins voir les équipes qu'au paravent.

- Information suivi LDG :

La parole est ensuite donnée à Mme DROIT, secrétaire administrative du syndicat.

Dans le cadre *des lignes directrices de gestion* arrêtées le 29 mars 2021.

Il est noté que 2022 est l'année de mise en place de certains éléments liés aux ressources humaines.

1/ Référent(e) handicap : Vu l'article 92 de la loi de 2019 relative à la transformation de la fonction publique. Il est désormais obligatoire pour chaque collectivité de mettre en place au sein de sa structure, un(e) référent(e) handicap.

L'objet est que ce dernier soit chargé d'informer, de conseiller et d'accompagner les agents en situation de handicap et de coordonner les actions menées par l'employeur, en matière d'accueil, d'insertion et de maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

Il peut être mutualisé.

C'est sur ce dernier élément, qui est la mutualisation, que va tourner l'enjeu de cette mise en place.

Synthétiquement voici les principales missions du référent handicap :

- ✓ Informer, conseiller et accompagner les agents en situation de handicap
- ✓ Coordonner les actions en matière d'accueil, d'insertion et de maintien dans l'emploi des personnes handicapées et suivre les projets
- ✓ Analyser les situations de handicap, évaluer l'environnement, les besoins et les attentes des personnes handicapées de la collectivité



- ✓ Mettre en œuvre une politique de handicap en aidant aux aménagements de postes, en mobilisant les aides financières et les réseaux partenaires (FIPHP, Centre de Gestion, Cap Emploi...)

Mr ROJO DIAZ ajoute alors, que Mme DROIT se portera volontaire pour accomplir ces missions. Qu'une possible mutualisation est envisageable avec d'autres syndicats de rivières, à proximité géographique.

Cela nécessiterait de fait une augmentation d'heures pour Mme DROIT, qui est actuellement à 31h00 hebdomadaires. Et que si cela se formalise, ce changement ne sera que pour 2023.

Mme DROIT reprend alors la parole, afin d'indiquer que pour l'heure, le syndicat est en attente des dates de formation. Qu'une lettre de cadrage viendra formaliser la prise de responsabilité. Que ces missions seront en collaboration avec l'assistant de prévention, Mr PICAUDAT, comme fonctionnerait un binôme.

2/ La formation : Le syndicat en 2020 a mutualisé un plan de formation, auprès des services de Charente Eaux. Répondant ainsi à ces obligations légales en termes de formation des agents publics.

Dans cette continuité, et bien que non obligatoire, le syndicat a mis à son agenda des LDG, la mise en place d'un règlement de formation.

L'objet d'un règlement de formation est de définir les modalités de mise-en-œuvre de la formation, les droits et obligations des agents en matière de formation.

- À ajouter aussi que cela sera l'occasion de formaliser les modalités de mise en œuvre du Compte Personnel d'Activité, comprenant le Compte Personnel de Formation, qui lui est une obligation depuis 2017.
- Ce plan de formation permettra de définir par délibération, le niveau de prise en charge des frais liés au Compte Personnel de Formation : Frais pédagogiques, Frais de déplacement ...

Pour information, Mr DECHANDON et Mr GENINI seront les élus référents au suivi de ce travail. Le Président ajoute, que si quelqu'un veut participer à ce travail, qu'il l'indique.

- Informations CDG16 :

L'entrée en vigueur du Code Général de la Fonction Publique est effective depuis le 1^{er} mars 2022.
L'ensemble des dispositions statutaires législatives applicables à la fonction publique est ainsi rassemblé au sein d'un même code.

Cette codification :

- a) Ne concerne que les dispositions de niveau législatif.
- b) À des conséquences directes sur les références juridiques (visas/références) des actes pris en matière RH (arrêtés, délibérations, contrats) dès le 1er mars. En effet à cette date, qui correspond à l'entrée en vigueur du code, concrètement, toutes les références dans les nouveaux actes mentionnant les articles des lois n°83-634 du 13 juillet 1983 et 84-53 du 26 janvier 1984 ne seront plus valables et devront être remplacées par les références au nouveau code général.



Résumé : À compter du 1^{er} mars 2022, tous les **actes juridiques** (délibérations, arrêtés, contrats, etc.), pris anciennement par référence aux lois statutaires (dans les visas) devront être pris en application des **références du nouveau Code Général de la Fonction Publique (CGFP)**.

Les **actes pris avant le 1^{er} mars 2022** demeurent exécutoires jusqu'à leur terme et ne nécessitent pas de correction des visas ainsi que des références juridiques en application du CGFP.

La **partie réglementaire du CGFP** sera promulguée d'ici 2023. Par conséquent, **les dispositions réglementaires** prises en applications des lois abrogées resteront **applicables jusqu'à l'entrée en vigueur de la partie réglementaire du code** (ex : décret n°88-145 du 15 février 1988, décret n°86-68 du 13 janvier 1986...).

Les élections professionnelles 2022

Les élections des représentants du personnel dans les différentes instances de participation : Commission Administrative Paritaire (CAP), Comité Social Territorial (CST), Commission Consultative Paritaire (CCP) se dérouleront **le jeudi 8 décembre 2022** (Arrêté du 9 mars 2022 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique)

Le Centre de Gestion est chargé d'organiser les élections des représentants du personnel siégeant dans les instances qui lui sont rattachées :

- ✓ Les CAP pour les fonctionnaires des collectivités affiliées au Centre de Gestion (< 350 agents)
- ✓ Les CCP pour les contractuels de droit public des collectivités affiliées au Centre de Gestion
- ✓ Le Comité Social Territorial pour les collectivités affiliées employant moins de 50 agents (fonctionnaires, contractuels de droit public et de droit privé)

- Information adressage :

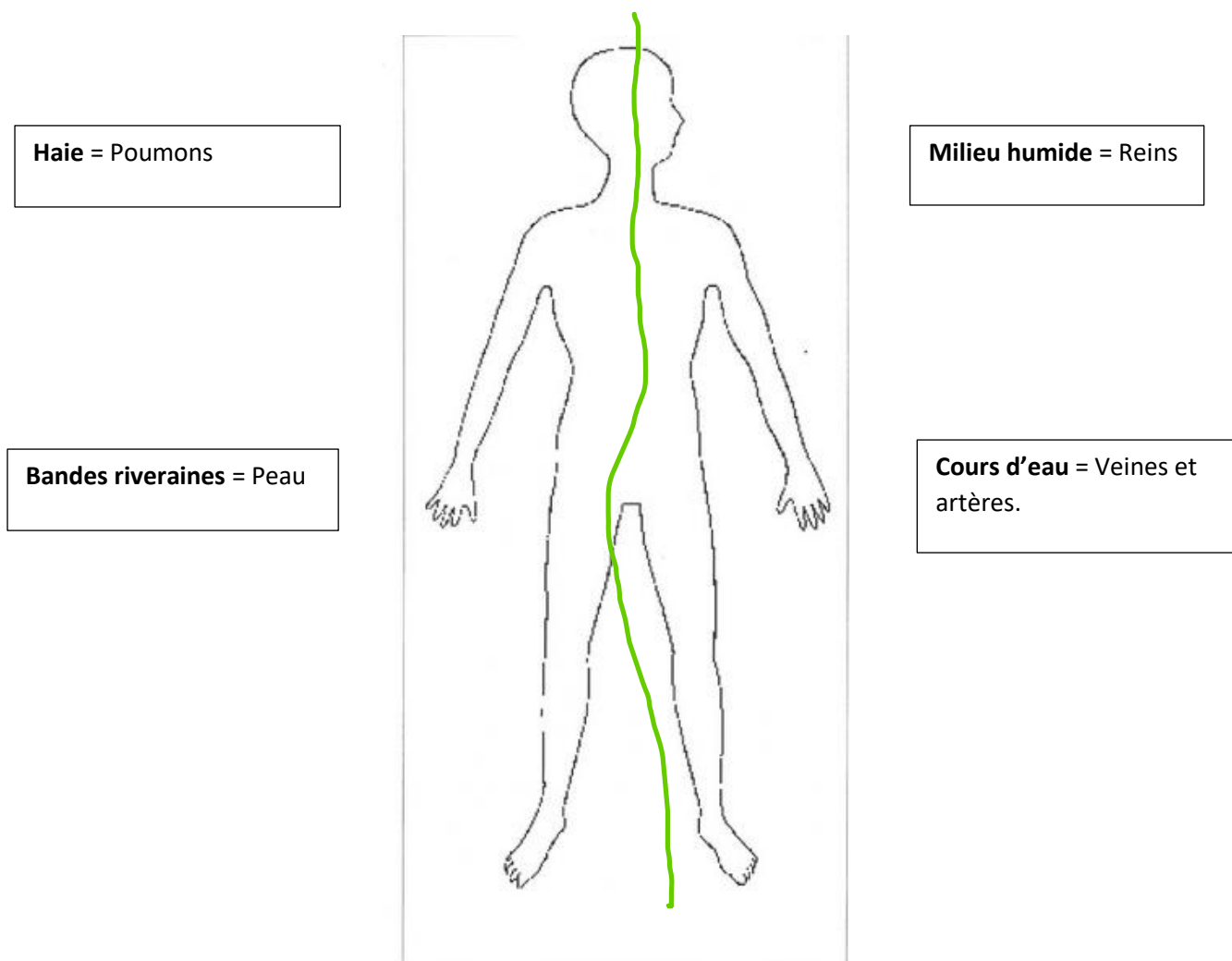
Fin février 2022, la CDC La Rochefoucauld Porte du Périgord, a fixé sur les bâtiments, la nouvelle numérotation concernant la zone d'activité où se trouvent les bureaux du syndicat.

Le Sy BTB est désormais au **N°2** de la Zone d'activité « la petite rivière ».

Mr ROJO DIAZ, prend alors la parole, et propose de projeter à l'assemblée, une courte vidéo, abordant le fonctionnement des milieux aquatiques.

Cette vidéo montre entre autres un schéma synthétisant ce fonctionnement, en faisant une comparaison avec le corp humain :





Questions diverses :

Mme COMBEAU prend alors la parole pour signaler un souci au niveau du lieu-dit « Rochepine », côté commune de Chazelles. Un arbre est tombé en travers de la rivière, et cela créé du mécontentement, car crainte que cela ne devienne dangereux.

Mr VIAL répond qu'il va en informer l'équipe technique, afin qu'ils se rendent sur place si possible dès lundi.

Le Président demande s'il y a d'autres questions ou sujet que l'assemblée souhaite aborder.

Aucunes remarques ni questions n'étant posées, et l'ordre du jour étant épuisé. Le Président clôture la séance, il est 16h15.

